



## Communiqué

# La crise économique et l'apprentissage : 10 propositions des Maisons familiales rurales

*La crise financière, économique et sociale que traverse la France est sérieuse. Le 18 février prochain, l'Etat et les partenaires sociaux vont discuter de différentes mesures qui permettraient d'atténuer ses effets.*

Le mouvement des Maisons familiales rurales souhaite attirer l'attention du gouvernement, des régions et des partenaires sociaux sur les problèmes que va traverser l'apprentissage dans les mois qui viennent. Compte tenu des difficultés économiques, de nombreuses entreprises vont différer ou, pire, renoncer à embaucher des jeunes en apprentissage. Les effets seront immédiats : augmentation du nombre de jeunes au chômage et augmentation du nombre de jeunes sans qualification.

Sur le moyen terme, les conséquences seront également importantes : les entreprises qui ne prendront pas d'apprentis n'auront pas la main-d'œuvre qualifiée lorsque la reprise sera là. La situation sera dramatique dans des secteurs déjà sous tension comme le bâtiment et la restauration.

En résumé, pour les Maisons familiales rurales, faire face à la crise et préparer l'avenir, c'est donc permettre aussi :

- à des entreprises d'embaucher des apprentis,
- à des jeunes d'acquérir une qualification.

Ce sujet, qui interfère avec la réforme de l'enseignement professionnel, doit être pris au sérieux par l'Etat et les régions en charge de l'apprentissage et les partenaires sociaux. Les Maisons familiales rurales lancent la discussion et font dix propositions en vue de la consultation des partenaires sociaux le 18 février prochain :

1. **Ouvrir et financer des classes de seconde professionnelle sous statut scolaire** en préapprentissage, **dans les CFA**, afin de préparer les jeunes à s'engager dans un bac professionnel par apprentissage par la suite.
2. Afin de diversifier les modes d'accès à une qualification, **modifier également le code du travail pour permettre la signature d'un contrat d'apprentissage pour la seule classe de seconde professionnelle** puis, si besoin, la signature d'un autre contrat d'apprentissage pour la classe de première et terminale bac professionnel.
3. **Augmenter la part du quota** de la taxe d'apprentissage au profit des CFA.
4. **Plafonner le montant de la taxe d'apprentissage par apprenti** que peut recevoir un CFA.
5. **Revaloriser le montant de l'aide à la formation pour les entreprises** accueillant des apprentis.
6. **Exonérer totalement de charges sociales**, salariales et patronales, **le salaire des apprentis**, quelle que soit la taille de l'entreprise.
7. **Majorer le crédit d'impôt apprentissage** pour les entreprises employant 20 salariés et moins.
8. **Affecter les excédents du Fonds Unique de Péréquation (FUP) à l'apprentissage.**
9. **Faire sur le plan régional un effort supplémentaire en matière de transport, de restauration et d'hébergement** des apprentis.
10. **Mettre en place une commission de réflexion** Etat/Régions/Acteurs de l'apprentissage sur les modalités et le financement du **préapprentissage**...

Toute information complémentaire auprès de Patrick Guès (UNMFREO) au 01.44.91.86.86 ou à [patrick.gues@mfr.asso.fr](mailto:patrick.gues@mfr.asso.fr)



## Présentation simplifiée des Maisons familiales rurales Réussir autrement sa formation

Chaque Maison familiale est un établissement scolaire qui propose des formations par alternance à tous les niveaux de l'enseignement professionnel (4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, CAP, BEP, Bac professionnel ou technologique, BTS...). Les jeunes ou les adultes présents dans les Maisons familiales rurales sont soit des élèves sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture (51 000), soit des apprentis principalement dans des formations de l'Education nationale (11 000) ou soit encore des stagiaires de la formation professionnelle continue (8 000).

Les Maisons familiales rurales se caractérisent par leur pédagogie et leur approche éducative spécifiques qui associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat et en petits groupes, le suivi personnalisé des élèves, l'implication des parents et des entreprises, l'émergence du projet de chacun, le rôle d'accompagnateur des formateurs...

Les Maisons familiales rurales ont pour objectifs :

- de former des jeunes ou des adultes,
- de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle réussie,
- de favoriser un développement durable des territoires où elles sont implantées.

Chaque établissement est sous la responsabilité d'une association dont les membres sont les parents qui ont inscrit leurs enfants à la Maison familiale mais aussi des professionnels, des élus ou des responsables locaux.

Dans une Maison familiale rurale, on recense, en moyenne, 150 élèves (qui ne sont pas tous présents en même temps du fait de l'alternance – une partie des élèves sont en stage pendant que les autres sont à l'école) et 17 salariés. L'établissement compte environ 75 places en internat où l'accompagnement éducatif est important. Les élèves sont suivis par des formateurs (des moniteurs) qui assurent différentes activités : enseignement, animation, visites de stage...

Le mouvement des Maisons familiales rurales (MFR) en France regroupe 502 associations réparties de la façon suivante : 430 associations locales, établissements de formation professionnelle, 68 associations fédérales départementales et régionales, 2 comités territoriaux pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française, 1 Centre national pédagogique (CNP) et 1 Union nationale. Il existe également 15 MFR dans les Pays d'Outre-mer (POM) qui ne dépendent pas directement de l'Union française et qui ont leur propre organisation territoriale ainsi que des Maisons familiales rurales dans près de 40 pays à travers le monde.

L'Union nationale française des Maisons familiales rurales coordonne et oriente les activités du mouvement. Elle a pour objectifs :

- de garantir l'authenticité associative et éducative des MFR,
- d'impliquer chacune des associations dans l'élaboration du projet du mouvement,
- d'impulser une politique générale de création de nouvelles associations et d'ouverture de formations,
- de proposer une stratégie d'actions pour faire prendre en compte le point de vue des MFR,
- de représenter le mouvement auprès de différentes instances et administrations,
- de développer des actions de coopération internationale.

L'Union nationale des Maisons familiales est membre, entre autres, de l'UNAF, du groupe Monde Rural, du CFSI, du CRID, de l'AFDI, de Coordination SUD...

Pour toute information complémentaire, consulter le site [www.mfr.asso.fr](http://www.mfr.asso.fr)